

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 septembre 2012

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Paule MASSON, Annie DOUSSINT, Michèle NAPOLITANO, Sylvie CHUDEAU, Nathalie LEBRETON, Maryse LAUMONIER, Mrs Roger TRILLAUD, Sébastien DESBOURDES, Jean-Michel DUMAZERT, Marc OUDET et Vivian DE BONA.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mme Nathalie LEBRETON

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir :

Mr Jean-Jacques CANAL

Secrétaire de séance : Mme Annie DOUSSINT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H00.

Madame TOSTIVINT demande l'ajout d'un point à l'ordre de jour. Il s'agit :

* **Acquisition d'un camion benne.**

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Annie DOUSSINT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/06/2012

Le compte rendu du conseil municipal du 05/06/2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Programme 2013 : enfouissement des réseaux aériens

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de la SICAE pour la pose de 9 candélabres (dont une applique) sur la rue des Vallées (entre le 2 et le 18) suite à l'enfouissement du réseau d'éclairage public effectué précédemment. L'applique serait installée sur le mur de la copropriété au n°14. La commune doit au préalable obtenir l'autorisation des copropriétaires. Mme le Maire précise qu'elle attend de connaître l'avis du conseil sur le dossier avant de se mettre en relation avec les représentants de la copropriété.

Mr TRILLAUD précise que cette applique fait doublon avec le candélabre au niveau du n°12 de la rue, il propose de le retirer de la proposition. Mme le Maire répond que les élus peuvent décider de supprimer un ou plusieurs candélabres de la proposition. Elle rajoute que la SICAE se charge d'effectuer les demandes de subvention pour la commune concernant ce dossier et que les travaux seraient réalisés sur leur chantier de 2013. Mme TOSTIVINT précise que l'entreprise se charge également des relations avec les riverains et France Télécom pour l'installation des poteaux aluminium (poteaux à la charge de France Télécom).

Mme DOUSSINT demande le montant des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre pour ce dossier. Mme le Maire répond environ 40% à 50% mais qu'il est difficilement possible d'estimer le taux de subvention car elles sont revues à la baisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident le devis de la SICAE pour un montant de 13 642.25 € HT avec la déduction de l'applique prévue au n°14.

20h15 Interruption du conseil municipal.

Mme le Maire interrompt la séance afin que Monsieur CARRE représentant du bureau d'études BECH avec qui la commune a été en relation au mois de mars, explique à la demande de la commission finances aux membres du conseil municipal comment un bureau d'études travaille sur un projet de faisabilité d'enfouissement de réseaux.

21h Reprise du conseil municipal.

4) Délibération autorisant la municipalité représentée par son maire à se défendre par voie d'avocat devant les tribunaux correctionnels

Mme le Maire explique au conseil municipal que dans la continuité de l'affaire opposant la commune de Boissy le Cutté aux consorts D., le Parquet du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Évry poursuit et attaque les consorts D. au Tribunal correctionnel d'Évry.

Afin que Maître PORCHEROT puisse continuer à nous représenter, elle sollicite une nouvelle délibération car il ne s'agit pas du même tribunal. La première affaire a été plaidée au Tribunal Administratif et la nouvelle est au Tribunal correctionnel d'Évry.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'autoriser en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant le Tribunal Correctionnel d'Évry et l'opposant aux consorts D.

Mme le Maire demande également que le conseil municipal confirme la désignation de Maître Sophie PORCHEROT, membre de la SCP REYNAUD LAFONT-GAUDRIOT, avocat du barreau de Versailles pour défendre la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions, tant administratives que civiles et pénales, en première instance et en appel, ainsi que devant la Cour d'appel.

Autorise également en particulier Madame le Maire à défendre la commune dans les instances actuellement pendantes devant le Tribunal administratif de Versailles et l'opposant aux consorts D. et confirme la désignation de Maître Sophie PORCHEROT, membre de la SCP REYNAUD LAFONT-GAUDRIOT, avocat du barreau de Versailles pour défendre la commune dans cette affaire.

5) Nouveaux Statuts du SIARCE

Mme le Maire présente la modification des statuts du SIARCE qui consiste à étendre le territoire du SIARCE à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne et à modifier l'énoncé des compétences. Le comité du SIARCE a déjà délibéré. Elle rajoute que les participations financières des collectivités ne concerneront que les établissements publics intercommunaux intéressés par leur adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les nouveaux statuts du SIARCE et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6) Convention de prise en charge des animaux errants

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal d'une part la demande de renouvellement de partenariat avec la SACPA et d'autre part la demande de création d'un syndicat intercommunal à vocation unique d'une fourrière pour animaux de l'Essonne présenté par le Conseil Général.

Mme TOSTIVINT expose le fonctionnement de la SACPA tel que présenté dans l'offre de renouvellement. Elle précise que la participation s'élève à 0.683 € HT par an et par habitant, et rappelle que la participation 2011 s'est élevée à 1 060€ TTC. Elle rappelle la proximité de cette association et rappelle qu'elle se déplace pour capturer elle-même les animaux errants qui sont ensuite dirigés sur un refuge pour adoption.

Mme le Maire expose la demande du conseil général pour la création d'un syndicat. Cette proposition fait suite à la fermeture de la fourrière de Ris-Orangis trop déficitaire. Avant que la commune signe un partenariat avec la SACPA, les agents techniques devaient attraper les animaux errants et les garder au dépôt communal. Les animaux étaient ensuite emmenés par des élus ou par le service technique à la fourrière de Ris Orangis. Parfois les animaux n'étaient pas pris en charge car il n'y avait plus de place libre en fourrière. Elle rajoute que le Conseil Général souhaite trouver une solution pour les communes du Nord Essonne qui ne possèdent actuellement pas de structure identique à la SACPA par la création d'un syndicat. Mme le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation d'adhésion et que seules les communes qui le souhaitent adhéreront. Le service proposé concerne uniquement le gardiennage des animaux et non leur prise en charge et transport jusqu'à la fourrière. A ce jour on ne connaît pas tous les tenants et aboutissants financiers.

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la demande de création et d'adhésion à un syndicat intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de l'Essonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 pour et 1 abstention (Mr DESBOURDES), refuse la demande de création et d'adhésion à un syndicat intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de l'Essonne.

7) Subventions aux associations

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions sollicitées par les associations.

Mme TOSTIVINT demande au conseil de se prononcer sur la proposition des membres de la commission finances présents lors de la commission du 17 septembre dernier :

		<i>Subvention 2011, pour mémoire</i>
Association UNC	100 €	75 €
Association FNACA	100 €	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte avec 12 pour et 1 abstention (Mme LEBRETON), de verser aux associations d'anciens combattants les subventions telles que présentées ci-dessus au titre de l'année 2012.

		<i>Subvention 2011, pour mémoire</i>
Société civile de chasse	360 €	360 €

Mme le Maire rappelle que l'association participe à la journée de l'environnement et nettoie régulièrement les bois de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de verser une subvention de 360 € à la Société civile de chasse au titre de l'année 2012.

		<i>Subvention 2011, pour mémoire</i>
Société des gardes et piégeurs	150 €	150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de verser une subvention de 150 € à la Société des gardes et piégeurs au titre de l'année 2012.

		<i>Subvention 2011, pour mémoire</i>
Association DEPHY RD191	300 €	328 €

Mr OUDET demande pourquoi la commission finances a décidé de réduire le montant de la subvention. Mme LAUMONIER répond que la commission a arrondi le montant mais qu'il n'y a pas d'autre raison. Mr OUDET propose d'augmenter la subvention car cette association défend bien les communes sur le projet de passage de camions. Mme LEBRETON propose 350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de verser une subvention de 350 € à l'association DEPHY RD191 au titre de l'année 2012.

		<i>Subvention 2011, pour mémoire</i>
ASBC	1000€	600 € + 650€ (Subv. Excep.)

Mr DUMAZERT demande le montant du loyer que règle l'association pour l'utilisation de la salle des fêtes. Mme TOSTIVINT répond que le loyer s'élève à 650 € et que l'association n'a pas payé de loyer en 2011. Mr DUMAZERT et Mme LEBRETON précisent que les membres de l'association aident régulièrement les élus pour les manifestations communales. Mme DOUSSINT propose soit d'augmenter la subvention en incluant le montant du loyer, soit de ne pas demander de loyer en 2012 à l'association. Mme le Maire précise que Mme DOUSSINT était présente lors de la réunion finances du 17 septembre et regrette que cette proposition n'ait pas été évoquée à cette occasion pour y être étudiée. Mme TOSTIVINT propose de mettre au prochain conseil municipal pour le vote du loyer 2012 de l'association.

Mme CHUDEAU précise qu'il n'est pas cohérent de demander une location à l'association. Mr OUDET rajoute que l'ASBC compte énormément d'adhérents boissillons. Mr DUMAZERT précise que le conseil municipal a décidé de faire payer la location de la salle afin d'éviter que d'autres associations demandent également la gratuité de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de verser une subvention de 1000 € à l'ASBC au titre de l'année 2012.

Amicale des directeurs généraux
et secrétaire de mairie

100 €

-

Les membres de cette association est constitués de secrétaire de mairie et directeurs généraux qui se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de s'échanger leurs connaissances et savoirs faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 pour et 2 abstentions (Mme LEBRETON et Mr DESBOURDES) accepte de verser une subvention de 100 € à l'Amicale des Directeurs Généraux et des Secrétaires de Mairie au titre de l'année 2012.

8) Décision modificative n°1 du Budget Communal 2012

Mme le Maire demande à Mme LAUMONIER de présenter la décision modificative n°1 du budget communal 2012.

Mme LAUMONIER explique qu'en 2006 et 2005 la commune a émis deux fois le même titre en fonctionnement. Elle rajoute qu'en investissement la somme inscrite pour les remboursements d'intérêts n'est pas suffisante. Afin de permettre de rééquilibrer les comptes du budget Communal 2012, il est nécessaire d'inscrire les modifications suivantes :

Section de Fonctionnement

Chapitre / Article	Diminutions de dépenses	Augmentations de dépenses
11/617	- 3 300.00	
67/673		+ 3 300.00

Section d'investissement

Chapitre / Article	Diminutions de dépenses	Augmentations de dépenses
21/2184	- 1 650.00	
16/1641		+ 1 650.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2012 telle que présentée ci-dessus.

9) Logement communal 16 grande rue

Mme le Maire informe que le logement doit subir de nombreux travaux. Elle rajoute que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de devis. Mme TOSTIVINT explique que certaines entreprises ont soumis l'idée de diviser le grenier du logement afin de pouvoir créer un studio d'environ 50m² dans l'avenir.

Mme TOSTIVINT souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur la séparation du logement du grenier avant de poursuivre les rénovations de celui-ci.

Mme NAPOLITANO demande si la réduction de surface viendrait à diminuer le prix du loyer. Mme LEBRETON répond qu'en principe non car le logement va être réactualisé par le réaménagement des pièces avant de le remettre en location. Mme le Maire rajoute que les travaux de réaménagement de l'entrée ont été estimés à environ 2 400€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de séparation de l'appartement des combles avec réaménagement de l'entrée.

10) Point sur les travaux d'investissement

- Mobilier urbain place de l'église

Mme le Maire informe que les travaux de la place de l'église sont sur le point d'être terminés, il manque uniquement la pose d'un panneau stationnement handicapé. Mme le Maire propose

d'installer des poteaux le long du trottoir pour éviter que des camions ou voitures ne se garent sur celui-ci.

Mr TRILLAUD précise que pour des raisons de sécurité il faudrait rajouter un panneau signalant le passage piéton nouvellement matérialisé situé après le virage en direction d'Étampes.

Mme TOSTIVINT précise que dans le cahier des charges des travaux il n'était pas prévu l'installation de panneaux par l'entreprise mais que certains panneaux signalétiques sont en prévision de commande. Mme LEBRETON signale que la ligne du stop devant la supérette ne se voit pas beaucoup. De ce fait, les voitures ne connaissant pas le croisement ne s'arrêtent pas au stop et risquent une collision. Elle rajoute que normalement la gestion des départementales n'est pas à la charge de la commune mais au département. Mme le Maire précise qu'actuellement le département se désengage au détriment des communes sur la gestion des départementales en agglomération.

Mme le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition présentée précédemment qui a obtenu un avis favorable de la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 pour et 1 contre (Mr TRILLAUD), valide le projet de pose de poteaux le long du trottoir de la place de l'église tel que présenté par Mme le Maire pour un montant de 10 554.70 € TTC.

- Enrobé trottoir devant la Mairie

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de refaire l'enrobé du trottoir devant la mairie (de la rue des Vallées à la rue des Alouettes), travaux estimés à 9 526.14 €. Ce devis n'est pas définitif car la partie pavée du trottoir n'a pas été déduite. Mr TRILLAUD demande si les parties en pavés seront retirées. Mme le Maire répond que non, les zones en pavé sont conservées.

Mme le maire propose au conseil municipal de valider la proposition présentée comme montant maximum des travaux avec la conservation des zones en pavés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de remplacement de l'enrobé du trottoir devant la mairie pour un montant maximum de 9 526.14 € TTC avec la conservation des zones actuelles en pavés.

Mme le Maire informe que pour respecter les normes d'accessibilité (PAVE) l'arrêt de bus sera démonté et réinstallé plus rapproché du mur ainsi que la sucette des horaires de bus. Elle rajoute que le déplacement de l'arrêt de bus est à la charge du conseil général. Mr DESBOURDES demande pourquoi les horaires de bus ne sont-ils pas directement installés sur l'arrêt. Mme TOSTIVINT répond que l'arrêt de bus est géré par le conseil général et que la sucette est gérée par la compagnie de car.

11) Acquisition d'un camion benne

Mme TOSTIVINT informe qu'elle a envoyé par mail aux membres du conseil municipal la fiche technique d'un camion benne afin que le conseil municipal délibère sur l'achat de ce véhicule. Elle rajoute que celle-ci n'est pas obligatoire mais aux vues des exigences de la trésorière actuellement la délibération est préférable.

Mme le Maire remercie Mme LAUMONIER et son mari de leur investissement dans la recherche d'un véhicule communal.

Mme LAUMONIER présente les points techniques du véhicule d'occasion qui est proposé à 16 950 € TTC avec frais de mise en route et immatriculation inclus.

Mme DOUSSINT demande si l'acquisition du véhicule a été sollicitée par les agents techniques. Mme le Maire rappelle que les agents techniques et certains élus de la commission travaux ont sollicité l'acquisition d'un camion à la place d'un tracteur. Elle rajoute que précédemment, une proposition d'acquisition d'un véhicule neuf à 30 000€ a été présentée par des membres de la commission travaux. Ce montant dépasse la ligne budgétaire allouée.

Mr DESBOURDES précise que la proposition qu'il a présentée s'élevait à 19 000€ au lieu de 30 000€ et que le prix était négociable et déplore que depuis le mois de juin date de la remise du devis, le conseil municipal n'a pas finalisé le dossier.

Mme LAUMONIER précise que la valeur de tous les véhicules qui lui ont été présentés dépassait les 20 000€. Mr DESBOURDES répond que la proposition qu'il a présentée concernait un véhicule essence et non diesel.

Mr TRILLAUD rappelle qu'il n'est pas favorable à l'acquisition d'un camion mais plutôt d'un tracteur. Il rajoute que les tâches du service technique demandent l'utilisation d'un tracteur plus puissant que celui qu'il possède actuellement. Mr TRILLAUD précise que lors de la période neigeuse,

les agents devront déneiger les trottoirs et qu'actuellement leurs équipements ne le permettent pas. Mme LAUMONIER rappelle que chaque boissillon a le devoir et la responsabilité de déneiger le trottoir devant son domicile.

Mme le Maire informe que les agents techniques ont sollicité un camion pour le transport de grosses charges et non le godet du tracteur et aimeraient également l'acquisition d'un petit tracteur autoporté pour tondre les grandes surfaces comme le stade.

Mr TRILLAUD informe que depuis plusieurs années les chemins communaux dans les bois n'ont pas été élagués et les saignées également. Mme le Maire répond que les saignées ont été faites il y a moins d'un an et que les agents sont continuellement sollicités dans d'autres tâches.

Mme LEBRETON précise qu'il faut étudier chaque besoin à la fois, et qu'aujourd'hui le besoin est d'un camion benne.

Mr OUDET insiste sur le fait qu'à l'origine, c'est bien Mr TRILLAUD qui a demandé la vente du tracteur communal. Il s'étonne de son changement d'avis, et qu'il veuille en racheter un maintenant.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition du camion benne présenté précédemment par Mme LAUMONIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 pour, 1 contre (Mr TRILLAUD) et 3 abstentions (Mme DOUSSINT, Mme MASSON et Mr DESBOURDES) valide l'acquisition du camion benne pour un montant de 16 950 € TTC avec frais de mise en route et immatriculation inclus.

12) Questions diverses

a- Mme le Maire expose l'avancée des derniers travaux sur la commune durant l'été :

- *Chemin de la rue des vignes* : les travaux sont faits. La réception du chantier n'a pas été signée car il manquait quelques finitions pour que le chemin soit de nouveau praticable.
- *Pose de lampadaires sur le cheminement le long de la maternelle* : l'installation des lampadaires est terminée.
- *Parking sur l'ancien boulodrome* : les travaux sont terminés et la réception des travaux effectuée. Mr TRILLAUD demande qu'un panneau soit installé avant le parking pour informer les usagers en amont du parking dans les deux sens de circulation. Il demande également pourquoi le bateau à la sortie du parking a-t-il été goudronné alors que la commune a imposé la remise en place de pavés autobloquants au voisin de ce parking qui les avait endommagés. Mme le Maire répond que l'installation de panneaux supplémentaires est à l'étude et rappelle que tous les membres du conseil municipal ont délibéré sur le projet de parking avec un dossier incluant des plans. Le projet a été étudié par les services de l'État et la réalisation est conforme au projet voté. Mme le Maire précise que le nombre de passages de véhicule (voiture ou camionnette) sur le parking est plus important que celui d'une habitation et que de ce fait le passage répété viendrait à déséquilibrer et déformer les autobloquants.

Mme NAPOLITANO informe qu'en tant que riveraine directe de ce parking, elle peut dire qu'elle n'y a vu qu'une voiture maximum de stationnée. Elle rajoute qu'en été durant ses déplacements en ville, elle a dû circuler avec des enfants sur la route car des véhicules se sont stationnés sur le trottoir empêchant les piétons de passer et que ce problème se pose également sur la rue des Vignes. Mme NAPOLITANO précise qu'il faut obliger les propriétaires de ces véhicules de se stationner sur ce parking. Mme le Maire précise qu'elle a eu des retours positifs sur la création du parking. Mme LEBRETON précise que les riverains y ont trouvé une vraie utilité. Elle demande également à Mme le Maire de faire verbaliser les conducteurs qui ne respectent pas les interdictions sachant que le parking est à proximité. Mme le Maire répond qu'elle demandera à la police intercommunale.

Mr DESBOURDES rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été proposé d'installer le panneau tournant du restaurant sur le mur du restaurant. Mme le Maire se charge de faire le nécessaire. Mr OUDET précise que la solution serait d'installer un miroir en face du stop pour avoir une meilleure visibilité car en été lorsqu'il fait beau une terrasse est installée sur le trottoir.

- *Trottoir de l'école Maternelle* : l'élargissement du trottoir a été réalisé, la pose des barrières et le prolongement du mur antibruit seront réalisés lors des vacances de la Toussaint.
- *École élémentaire* : la classe des CP a été repeinte entièrement. Mme le Maire complimente le travail des agents techniques qui a été apprécié également par la maîtresse. Mme le Maire informe qu'une solution simple pour qu'internet soit accessible dans toutes les classes a été trouvée par l'installation d'adaptateurs CPL (Courant Porteur en Ligne). Mme le maire rajoute que la directrice a demandé le changement des portes de l'entrée et des fenêtres de l'école.

- *Mairie* : le devis pour la pose de carrelage au sol de la mairie a été réactualisé.
 - *Stade* : Les plans de bornage en version Autocad ainsi que le PAVE (dossier d'accessibilité) ont été transmis à une entreprise suite à leur demande. Les jeux et tables destinés à l'aménagement du stade ont été livrés.
 - *Panneau d'information* : un panneau a été installé au coin de la rue des Alouettes accompagné par des bornes en plastique, offert par STRF, pour éviter les stationnements gênants de véhicules.
 - *Salle des fêtes* : A la demande de la commission culture, les lanternes extérieures de la salle des fêtes vont être équipées d'une horloge astronomique raccordée sur l'éclairage public. Une lanterne supplémentaire sera installée sur le pignon de la salle des fêtes.
- b- Mme TOSTIVINT informe les membres du conseil sur les différents évènements de l'été :
- Elle explique que plusieurs cambriolages ont eu lieu durant l'été en journée comme de nuit avec la présence des habitants ou non. Elle appelle à la vigilance.
 - Une voiture a été brûlée sur le stade. Le local anciennement utilisé par l'association Franco Portugaise a été vandalisé à plusieurs reprises avec intrusion et détérioration des biens.
- c- Mme TOSTIVINT Informe qu'un chantier jeune a été demandé au SIARCE. Le chantier jeune est proposé aux boissillons pour janvier 2013 (du 2 au 05).
- d- Mr OUDET informe qu'un concert a lieu le 13 octobre prochain, soirée spéciale Pink Floyd.
- e- Mme le Maire informe que des villes du canton proposent à notre commune de participer à un Intervillage. La participation financière s'élève à 200€. La proposition a été transmise à la commission des fêtes.
- f- Mme DOUSSINT demande aux membres du conseil municipal de réfléchir sur l'organisation de la prochaine fête patronale pour une délibération en janvier sur le nouvel emplacement afin d'aider la commission des fêtes.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 22H50.